

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2019**

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2019**

**TABLE DES MATIÈRES**

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 - 8
ANNEXES	9 - 17

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**À la direction du PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**Parti Royaliste Du Québec**

**Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers du Parti royaliste du Québec (le « Parti ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice initial de onze mois terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initiale de onze mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada, et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 113 de la Loi électorale et selon le Bulletin B-1 publié en janvier 2015, j'ai également audité les colonnes annuelles et électorales de la catégorie «Parti» de l'annexe Cadre de référence relatif aux sources et à l'utilisation du financement, ainsi que les colonnes «Parti (exercice courant)» du tableau I Revenus, du tableau II Dépenses et du tableau III État de la trésorerie présentés en annexe aux états financiers.

**Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploration et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

## **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Parti à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Parti à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Par Chantal Famelart, CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A128874

Laval, le 26 mai 2020

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS**  
**Exercice initial de onze mois terminé le 31 décembre 2019**

	2019
	\$
<b>PRODUITS</b>	
Contributions	225
Adhésions	163
Remboursement des frais d'audit	900
	1 288
 <b>CHARGES</b>	
Frais d'audit	1 800
Publicité et promotion	1 451
Frais de participation aux réunions, congrès et comités	556
Réseaux sociaux et site web	247
Télécommunications	562
Frais de déplacement	354
Frais de représentation	18
Frais de bureau	508
Loyer	1 246
Intérêts sur les effets à payer	284
Intérêts et frais de banque	262
	7 288
 <b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	 <b>(6 000)</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice initial de onze mois terminé le 31 décembre 2019**

	<b>2019</b>	
	<b>Non affectés</b>	<b>Total</b>
	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	---	---
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	(6 000)	(6 000)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	(6 000)	(6 000)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019
	\$
<b>ACTIF</b>	
<b>À COURT TERME</b>	
Encaisse	2 017
Remboursement des frais d'audit à recevoir	900
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 917</b>
<b>PASSIF</b>	
<b>À COURT TERME</b>	
Créditeurs et frais courus	1 800
Effets à payer au chef du parti, sans intérêt ni modalité de remboursement	117
Effets à payer au chef du parti, taux de 6%, remboursable à demande	7 000
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8 917</b>
<b>ACTIFS NETS (NÉGATIF)</b>	
Non affecté	(6 000)
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)</b>	<b>2 917</b>

**ACCEPTÉ ET APPROUVÉ PAR :**

\_\_\_\_\_  
 Représentante officielle

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Exercice initial de onze mois terminé le 31 décembre 2019**

	2019
	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(6 000)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	900
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(5 100)</b>
 <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	
Augmentation des effets à payer au chef du parti, sans intérêt	117
Augmentation des effets à payer au chef du parti, taux de 6%	7 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>7 117</b>
 <b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	 <b>2 017</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>---</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>2 017</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

## **1- IDENTIFICATION ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

Le Parti royaliste du Québec est un parti politique autorisé par le directeur général des élections le 8 février 2019 en vertu de la Loi électorale du Québec.

## **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) ainsi que les directives du Directeur général des élections et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

### **Utilisation d'estimation**

La préparation des états financiers exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que le montant des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

Le parti évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et des effets à payer.

### **Comptabilisation des produits**

Le parti applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les produits découlant des contributions politiques sont comptabilisés sur la base des encaissements, les produits des adhésions sont enregistrés dans l'exercice auquel ils se rapportent et l'allocation du Directeur général des élections et les autres produits sont comptabilisés sur la base d'exercice.

### **Apports reçus sous forme de services**

Le fonctionnement du parti dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que le parti ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### **Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaire y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**3- INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

**Risques financiers**

Le parti, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivantes décrit l'exposition du parti aux risques au 31 décembre 2019.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le parti éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Parti est exposée à ce risque principalement en regard à ses créiteurs et effets à payer.

---

**Annexe 1**

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**ÉTABLISSEMENT FINANCIER**  
**Exercice initial de onze mois terminé le 31 décembre 2019**

<b>Nom et adresse</b>	<b>Succursale</b>	<b>Numéro de compte</b>
Caisse Desjardins de Trois-Rivières 1200 Rue Royale Trois-Rivières, Qc, G9A 4J2		

## Annexe 2

**PARTI ROYALISTE DU QUÉBEC**  
**EFFETS À PAYER À DES MEMBRES**  
**Exercice initial de onze mois terminé le 31 décembre 2019**

Nom et prénom du prêteur	date de l'emprunt	taux d'intérêt	solde au début \$	Montant emprunté dans l'exercice \$	Montant remboursé dans l'exercice \$	solde à la fin \$	Intérêts de l'exercice \$
Samuel Giguère	23-02-2019	6%	---	5 000	---	5 000	255
Samuel Giguère	1-10-2019	6%	---	2 000	---	2 000	30
			---	7 000	---	7 000	285

## Parti royaliste du Québec

**CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT**  
 Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1  
 Exercice initial de onze mois terminé le 31 décembre 2019

SOURCES DE FINANCEMENT							
Entités autorisées		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$		
Allocations	Section I, Ch. II Art 82.02.1	-	-			-	0,0%
Revenus d'appariement		Art 82.2	-	-			-
Remboursement des frais de vérification (audit)	Section V, Chap. I Art 112	900,00				900,00	89,9%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		-		-	-	0,0%
<b>Total du financement du directeur général des élections</b>		900,00	-		-	900,00	69,9%
Revenus autonomes	Tableau I	388,00		-		388,00	30,1%
Transferts des entités autorisées		-		-		-	-
<b>Total du financement du parti et des instances</b>		1 288,00	-	-	-	1 288,00	100%
<b>Financement total</b>		1 288,00		-		1 288,00	100%

UTILISATION DU FINANCEMENT								
Dépenses		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
		Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$			
Administration courante	Tableau II	4 662,66		-		4 662,66	362,0%	
Communication et diffusion d'un programme politique		1 697,13		-		1 697,13	131,8%	
Coordination de l'action politique		928,88		-		928,88	72,1%	
Transferts aux entités autorisées		-		-		-		
Dépenses ayant trait aux élections				-		-	-	0,0%
Autres dépenses		-		-		-	-	0,0%
<b>Total des dépenses du parti et des instances</b>		7 288,67	-	-	-	7 288,67	565,9%	
<b>Dépenses totales</b>		7 288,67		-		7 288,67	565,9%	
<b>Excédent (Insuffisance) du financement sur les dépenses</b>		(6 000,67)		-		(6 000,67)		
Annuelles : (6 000,67) \$			Électorales : - \$					
<b>Variation du financement par les postes du bilan</b>								
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	2 016,73		-		2 016,73 \$	156,6%	
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autres que la trésorerie		(1 017,40)		-		(1 017,40) \$	-79,0%	
Acquisition (disposition) des actifs à long terme		-		-		- \$	0,0%	
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme		(7 000,00)		-		(7 000,00) \$	-543,5%	
<b>Financement total utilisé</b>		1 288,00		-		1 288,00 \$	100%	

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

 26 mai 2020  
 Date

 \_\_\_\_\_  
 Signature du représentant officiel



## Parti royaliste du Québec

Exercice initial de onze mois terminé le 31 décembre 2019

TABLEAU I : REVENUS

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
<b>REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES</b>				
Avances et remboursements du directeur général des élections	-	-	-	Ligne 5
Moins : remboursement d'avances excédentaires	-	-	-	Ligne 21
<b>Total du remboursement des dépenses électorales</b>	-	-	-	
<b>REVENUS AUTONOMES</b>				
Contributions	225,00	-	-	Ligne 1 (Annexe 3)
Adhésions (cartes de membres)	163,00	-	-	Ligne 2
Revenus d'activités politiques	-	-	-	Ligne 3
Revenus accessoires	-	-	-	Ligne 4
Remboursement TPS/TVQ	-	-	-	
Intérêts gagnés	-	-	-	Ligne 9
Autres revenus (préciser)	-	-	-	Lignes 10 à 18
Autres revenus (préciser)	-	-	-	
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>388,00</b>	-	-	
<b>TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES</b>				
<i>Des instances au parti</i>				
Cession du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres revenus de transferts	-	-	-	
<b>Total des transferts des instances au parti</b>	-	-	-	
<i>Du parti aux instances</i>				
Entre instances	-	-	-	Ligne 6
<b>Total des transferts</b>	-	-	-	Ligne 7

TABLEAU II : DÉPENSES

	\$	\$	\$	
<b>ADMINISTRATION COURANTE</b>				
<i>Salaires et charges sociales</i>				
Direction générale et personnel d'encadrement	(0,00)	-	-	
Recrutement de membres et financement	-	-	-	
Personnel administratif et informatique	-	-	-	
Charges sociales	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>(0,00)</b>	-	-	
<i>Honoraires et autres rémunérations</i>				
Administration	-	-	-	
Vérification (audit)	1 800,00	-	-	
Juridiques	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>1 800,00</b>	-	-	
<i>Locaux et frais afférents</i>				
Loyer	1 133,93	-	-	Ligne 32
Taxes foncières et assurances	32,11	-	-	
Entretien et réparations	-	-	-	
Cauffage et électricité	80,07	-	-	
Amortissement bâtiments et améliorations locatives	-	-	-	
Perte sur disposition d'immobilisation	-	-	-	Ligne 36
<b>Total partiel</b>	<b>1 246,11</b>	-	-	
<i>Fonctionnement</i>				
Télécommunications	562,06	-	-	Ligne 33
Secrétariat et frais de bureau	508,39	-	-	Ligne 30
Location et entretien des équipements	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement mobilier et équipements	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>1 070,45</b>	-	-	
<i>Frais financiers</i>				
Intérêts sur emprunts	284,46	-	-	Ligne 20
Frais de service et d'administration	261,64	-	-	Ligne 35
<b>Total partiel</b>	<b>546,10</b>	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	Lignes 37 à 41
<b>Total administration courante</b>	<b>4 662,66</b>	-	-	

TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
<b>COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE</b>				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Publicité	801,05	-	-	Ligne 31
Réseaux sociaux et sites Web	896,08	-	-	
Relations publiques	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement logiciels et sites Web	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total communications et diffusion d'un programme politique</b>	<b>1 697,13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE</b>				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	Ligne 25
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	928,88	-	-	Ligne 29
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total partie</b>	<b>928,88</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Dépenses de campagne à la direction	-	-	-	
Moins : Remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-	-	
<b>Total partie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total coordination de l'action politique</b>	<b>928,88</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES</b>				
Des instances au parti	-	-	-	Ligne 22
Du parti aux instances	-	-	-	
Cession de la réclamation ou remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transfert	-	-	-	
<b>Total des transferts du parti aux instances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Entre instances	-	-	-	Ligne 23
<b>Total des transferts aux entités autorisées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS</b>				
Transferts aux agents officiels	-	-	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales	-	-	-	Ligne 27
Dépenses postélectorales	-	-	-	Ligne 28
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	-	-	-	Ligne 26
Moins : Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-	-	
Fermeture du fonds électoral	-	-	-	Ligne 8
Autres : (préciser)	-	-	-	
<b>Total des dépenses ayant trait aux élections</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>AUTRES DÉPENSES</b>				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	-	-	Ligne 34
Amendes et pénalités	-	-	-	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
<b>Total autres dépenses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total des dépenses du parti et des instances</b>	<b>7 288,67</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	1 986,73	-	-
Petite caisse	30,00	-	-
Placements encaissables sur demande	-	-	-
Marge(s) de crédit bancaire	-	-	-
<b>Total de la trésorerie</b>	<b>2 016,73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>2 016,73</b>	<b>-</b>

**Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé****Signature et déclaration du représentant officiel**

Je, Rita Gervais  
Prénom Nom

représentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé Parti royaliste du Québec  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (LE).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la LE.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le

26 mai 2020

Date



## Signature et déclaration du chef de parti

Je, Samuel Giguère  
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé Parti royaliste du Québec  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé(e) des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé(e) des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Signature de la ou du chef du parti

le

26 mai 2020

Date